

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le vendredi 5 avril 2019 à 8 h 15 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
---------------------	----------------------------------

EST ABSENT :

Monsieur Carl Trudel	Conseiller
----------------------	------------

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (8 h 15)**

19-04-108 **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Fin de période de probation
3. Embauche de madame Mylène Robitaille au poste d'adjointe des loisirs et des communications
4. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **FIN DE PÉRIODE DE PROBATION**

19-04-109 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a procédé à l'embauche d'une directrice des loisirs et des communications de par la résolution 18-06-128 et que celle-ci est entrée en fonction le 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était soumise à une période de probation d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs et des communications est toujours en période de probation;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de lui accorder sa permanence;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal mette fin à la probation de la directrice des loisirs et des communications, et ainsi, rompe le lien d'emploi.

QUE cette fin soit effective immédiatement.

QUE ce conseil permette à la directrice générale, appuyée d'un comité de sélection, d'entamer le processus d'embauche d'un directeur des loisirs et des communications.

QUE le comité de sélection soit composé du maire, d'un membre du conseil municipal et de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **EMBAUCHE DE MADAME MYLÈNE ROBITAILLE AU POSTE D'ADJOINTE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS**

19-04-110 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a créé un poste d'adjointe des loisirs et des communications;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel de candidatures pour le poste d'adjointe des loisirs et des communications;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu plusieurs candidatures pour le poste d'adjointe des loisirs et des communications;

CONSIDÉRANT le départ précipité de madame Janie Beudet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme madame Mylène Robitaille au poste d'adjointe des loisirs et des communications.

QUE madame Mylène Robitaille entrera en fonction le 29 avril 2019, et que cette embauche soit soumise à une période de probation d'un an;

QUE le salaire soit établi selon l'échelon 6 pour le poste d'adjointe des loisirs et des communications, et que les conditions d'emploi soient celles prévues dans la politique salariale des employés de la ville de Neuville.

QUE le conseil souhaite la bienvenue et bon succès à Madame Robitaille dans ses nouvelles fonctions.

QUE la présente résolution abolisse la résolution 19-04-87.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire lève la séance à 8 h 16.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière